



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## aide médicale urgente

Question écrite n° 33275

### Texte de la question

M. Jean-Claude Bois interroge M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la prise en charge et l'accueil des rescapés des accidents de la circulation. Grâce à la rapidité d'intervention des secours (SMUR) et aux progrès des techniques mobiles de réanimation, nombre de ces accidentés vivent malgré la gravité des traumatismes subis. Cependant, de nombreux efforts restent à accomplir quant à la prise en charge sanitaire et médico-sociale des handicapés lourds pour qui une prise en charge précoce est salutaire, ce qui nécessite évidemment un nombre suffisant de SMUR, même en zones rurales, et aussi un établissement hospitalier de proximité adapté à leurs besoins et à leurs possibilités de progresser. Ces priorités, qui permettraient de pouvoir assurer une prise en charge de qualité à l'ensemble de cette catégorie de grands blessés, quel que soit l'endroit d'intervention et leur orientation, sont inscrites dans la circulaire qui définira les principes de base d'une prise en charge de qualité des patients et ainsi limitera l'apparition des lésions secondaires et évitera les effets délétères d'une intervention tardive.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Bois](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (13<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33275

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 février 2004, page 977